

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-3953

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan Campus - Opération INL-CPE - Avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-3953**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Plan Campus - Opération INL-CPE - Avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon souhaite soutenir l'innovation, l'université et la recherche afin de renforcer la compétitivité et l'attractivité de son territoire. Ce soutien s'est notamment concrétisé au travers de l'engagement financier de la Métropole dans le cadre des contrats de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013 et 2015-2020, de l'opération campus ou encore du schéma de développement universitaire (SDU), représentant un investissement de plus de 125 M€ en direction des universités.

Au titre de ces engagements, la Métropole participe au financement et assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de construction "l'Institut de nanotechnologies de Lyon (INL) - Chimie, physique, électronique (CPE) INL-CPE" sur le campus LyonTech-la Doua. Ce projet est mis en œuvre dans le cadre du plan Campus.

La présente délibération concerne l'approbation d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Etat, rendu nécessaire afin d'autoriser la Métropole à mettre en œuvre les travaux.

II - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération INL-CPE

Le projet INL-CPE consiste en la construction d'un bâtiment d'enseignement et de recherche d'une surface utile totale de 5 600 m², destiné à accueillir l'INL et la filière électronique de l'école CPE Lyon.

Cette construction est rendue nécessaire par la forte activité de recherche d'INL et l'augmentation importante des effectifs des dernières promotions de CPE. L'implantation d'INL-CPE est prévue sur le site de LyonTech-la Doua, à proximité des bâtiments Raulin et Grignard.

Le coût total de l'opération s'élève à 29 260 000 €. Les financements sont assurés par la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du plan Campus et par l'Etat dans le cadre du pacte métropolitain d'innovation. Ils se répartissent de la manière suivante :

- Métropole : 18 200 000 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes : 8 400 000 €
- Etat/Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) /Pacte métropolitain d'innovation : 2 660 000 €

La Métropole, en tant que maître d'ouvrage délégué de l'opération pour le compte de l'Etat, s'apprête à notifier les marchés de travaux au printemps 2020 afin d'entamer la mise en œuvre de la construction du bâtiment.

Le démarrage du chantier est prévu à l'été 2020 pour une livraison prévisionnelle à la rentrée universitaire 2022.

Il convient dès lors de conclure un avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée du 18 mars 2014 afin d'autoriser la Métropole à conduire ces travaux ;

Vu le dit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 3 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à la construction du bâtiment INL-CPE conclue entre l'Etat, l'Université de Lyon et la Métropole.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et tout acte nécessaire à son exécution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.